

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle tenue le 5 octobre 2021

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Tricentenaire, le mardi 5 octobre 2021 à 20 h et à laquelle étaient présents tous les conseillers : François Chalifour, Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois, Gilles Martin et Doris Gagnon, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Madame Denise Fournier, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Nous procédons à l'enregistrement audio de la présente séance en vue de garantir une fidèle reproduction des débats devant être consignés au procès-verbal.

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 20 h.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Denise Fournier fait la lecture de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021
- 4) Suivi au procès-verbal
- 5) Mandat à la MRC pour la modification du règlement de zonage 1991-2
- 6) Avis de motion pour procéder à la modification du règlement de zonage numéro 1991-2 afin d'abroger l'article 5.6.7 et ainsi interdire la construction d'un bâtiment secondaire sur un terrain vacant dans les zones VC3 et VC4
- 7) Nouvelle proposition d'assurance Cyberrisques

RESSOURCES FINANCIÈRES

- 8) Demande de reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 132, chemin de la Grève Est et de l'immeuble situé au 107 et 109 chemin des Jésuites à Rivière-Ouelle – Camp de Rivière-Ouelle inc.
- 9) Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 185 900 \$ qui sera réalisé le 12 octobre 2021
- 10) Adjudication de l'emprunt – 185 900 \$
- 11) Annulation de soldes résiduels des règlements d'emprunt 2018-05 et 2020-05

RESSOURCES HUMAINES

- 12) Embauche de madame Julie Bédard au poste de secrétaire-réceptionniste pour le remplacement du congé de maternité de madame Pascale Pelletier-Ouellet

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 octobre 2021**

RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES

- 13) Offre de service de 6TemTi pour le renouvellement de la banque d'heures

VOIRIE

- 14) Demande du certificat d'autorisation auprès du MELCC pour les travaux identifiés sur le chemin de la Pointe
- 15) Offre de services de Transport en vrac Saint-Denis pour la recharge de plage devant le 202, chemin de la Pointe
- 16) Travaux à exécuter à l'extrémité est du chemin de la Cédrière

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 17) Période de questions relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 121 chemin Haut-de-la-Rivière
- 18) Dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 121 chemin Haut-de-la-Rivière

HYGIÈNE DU MILIEU

- 19) Tarifs 2022 pour le site d'enfouissement – Rivière-du-Loup
- 20) Autorisation de signatures-contrat de traitement des matières recyclables - Nouvelle entente avec la Société Via
- 21) Autorisation d'aller en appel d'offres pour la vidange des fosses septiques pour l'été 2022

PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

- 22) Dépôt du rapport du 350^e

AUTRES

- 23) Approbation des comptes
- 24) Dons aux organismes régionaux- Fondation André Côté – Familles honorées
- 25) Dons aux organismes régionaux - Fondation Hôpital de Notre-Dame de Fatima – Souper-bénéfice Club Lion
- 26) Dons aux organismes régionaux - Fondation Bouchard - cocktail dinatoire
- 27) Dons aux organismes régionaux - Salle André Gagnon
- 28) Correspondance
- 29) Motion de félicitations aux personnes déclarées élues par acclamation suite à la fin de la période de mise en candidature
- 30) Remerciements aux élu(e)s qui ont pris la décision de mettre fin à leur engagement en politique municipale
- 31) Varia
- 32) Période de questions
- 33) Prochaine réunion de travail : 26 octobre 2021 à 19h00

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 octobre 2021**

34) Prochaine séance publique : 2 novembre 2021 à 20h00

35) Levée de la séance

21-10-194

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

21-10-195

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 septembre 2021 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivis au procès-verbal

Point 9 : Le Congrès de la FQM a eu lieu du 30 septembre au 2 octobre dernier. Le Congrès s'est bien déroulé et le Maire est très satisfait de celui-ci. C'est une belle occasion de rencontrer les autres élus.

Point 11 : La demande d'aide financière pour les travaux admissibles dans le cadre du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie local (PAVL) a été faite.

Point 12 : Suite à l'affichage du poste de secrétaire-réceptionniste pour le remplacement de la secrétaire de direction durant son congé de maternité, la Municipalité a trouvé une candidate.

Point 17 : La peinture du toit de la caserne a été fait.

5. Mandat à la MRC pour la modification du règlement de zonage 1991-2

ATTENDU QUE certains propriétaires non-résidents du développement du Boisé de l'Anse hésitaient à aller de l'avant avec la construction de leur résidence principale, avant qu'il y ait un chemin d'accès public ;

ATTENDU QUE certains propriétaires avaient demandé l'autorisation de construire un cabanon avant la construction de la résidence ;

ATTENDU QUE le règlement 2018-6 avait été élaboré afin de modifier le règlement de zonage numéro 1991-2 permettant la construction d'un bâtiment secondaire sur le terrain vacant sous certaines conditions dans les zones VC3 et VC4 ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 octobre 2021**

ATTENDU QUE l'application de ce règlement se voulait valide tant et aussi longtemps qu'il n'y aurait pas de chemin d'accès public permanent pour le développement du Boisé de l'Anse ;

ATTENDU QU'il y a maintenant un chemin d'accès public permanent pour ce territoire ;

21-10-196

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil mandate la MRC de Kamouraska afin d'élaborer un règlement annulant la possibilité de construction d'un bâtiment secondaire sur un terrain vacant dans les zones VC3 et VC4.

ADOPTÉ

6. Avis de motion pour procéder à la modification du règlement de zonage numéro 1991-2 afin d'abroger l'article 5.6.7 et ainsi interdire la construction d'un bâtiment secondaire sur un terrain vacant dans les zones VC3 et VC4

AM-2021-09

Conformément à l'article 445 du Code municipal, monsieur Yves Martin, conseiller, donne avis de motion que lors d'une séance ultérieure, le conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle adoptera un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1991-2 afin d'abroger l'article 5.6.7 qui avait été introduit par le règlement numéro 2018-06 et ainsi interdire la construction d'un bâtiment secondaire sur un terrain vacant dans les zones VC3 et VC4.

7. Nouvelle proposition d'assurance Cyberrisques

ATTENDU QU'en vue du renouvellement de l'assurance, la MMQ demande de compléter une nouvelle proposition cyberrisques ;

ATTENDU QU'il y a lieu de vérifier notre protection d'assurance cyberrisques ;

ATTENDU QU'en 2018, la Municipalité avait choisi l'Option A relativement au montant de garantie par incident et par période d'assurance ;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance des options A à D suggérées ;

21-10-197

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil conserve les mêmes protections, soit l'Option A, relativement au montant de garantie par incident et par période d'assurance.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents et à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

8. Demande de reconnaissance aux fins de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 132, chemin de la Cinquième-Grève Est et de l'immeuble situé au 107 et 109, chemin des Jésuites à Rivière-Ouelle – Camp de Rivière-Ouelle inc.

ATTENDU QUE le Camp de Rivière-Ouelle inc. a déposé une demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 octobre 2021

au 132, chemin de la Cinquième-Grève Est et pour l'immeuble situé au 107 et 109, chemin des Jésuites à Rivière-Ouelle auprès de la Commission municipale du Québec ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale du Québec doit consulter la Municipalité pour connaître son opinion à l'égard de cette demande de reconnaissance ;

ATTENDU QUE le Camp de Rivière-Ouelle inc. a fait parvenir une nouvelle lettre en date du 24 septembre dernier à la Commission municipale du Québec ayant pour effet de les aviser que le Camp de Rivière-Ouelle inc. ne demandera pas la reconduction de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 107 et 109, chemin des Jésuites à Rivière-Ouelle puisqu'elle a décidé de concentrer toutes ses activités au site d'origine du Camp soit au 132, chemin de la Cinquième-Grève Est et de confier à un courtier immobilier la vente de l'immeuble sur le chemin des Jésuites ;

21-10-198

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal accorde son appui au Camp de Rivière-Ouelle inc. dans sa démarche relativement à sa demande de reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 132, chemin de la Cinquième-Grève Est à Rivière-Ouelle adressée à la Commission municipale du Québec.

QUE le Conseil mandate la directrice générale et secrétaire-trésorière à assister à l'audience, s'il y a lieu.

ADOPTÉ

9. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 185 900 \$ qui sera réalisé le 12 octobre 2021

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Rivière-Ouelle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 185 900 \$ qui sera réalisé le 12 octobre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2005-2	185 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

21-10-199

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 12 octobre 2021 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 avril et le 12 octobre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2022.	35 900 \$	
2023.	36 500 \$	

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 octobre 2021

2024.	37 100 \$	
2025.	37 900 \$	
2026.	38 500 \$	(à payer en 2026)
2026.	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉ

10. Adjudication de l’emprunt – 185 900 \$

Soumissions pour l’émission de billets

Date d’ouverture :	5 octobre 2021	Nombre de soumissions :	2
Heure d’ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans
Lieu d’ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d’émission :	12 octobre 2021
Montant :	185 900 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 octobre 2021, au montant de 185 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

35 900 \$	0,65000 %	2022
36 500 \$	0,95000 %	2023
37 100 \$	1,25000 %	2024
37 900 \$	1,50000 %	2025
38 500 \$	1,75000 %	2026

Prix : 98,02300 Coût réel : 2,08654 %

2 - CD DE L'ANSE DE LA POCATIERE

35 900 \$	2,24000 %	2022
36 500 \$	2,24000 %	2023
37 100 \$	2,24000 %	2024
37 900 \$	2,24000 %	2025
38 500 \$	2,24000 %	2026

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,24000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 octobre 2021**

21-10-200

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 12 octobre 2021 au montant de 185 900 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2005-2. Ces billets sont émis au prix de 98,02300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉ

11. Annulation de soldes résiduels des règlements d'emprunt 2018-05 et 2020-05

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu ;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins ;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère ;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité ;

21-10-201

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe ;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe ;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle informe le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 octobre 2021**

ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

12. Embauche de madame Julie Bédard au poste de secrétaire-réceptionniste pour le remplacement du congé de maternité de madame Pascale Pelletier Ouellet

ATTENDU QUE le Conseil doit procéder à l'embauche d'une secrétaire-réceptionniste pour une période approximative d'un an en remplacement du congé de maternité de madame Pascale Pelletier Ouellet ;

ATTENDU QUE le comité d'embauche composé de la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Denise Fournier, de la conseillère municipale, madame Marie Dubois et de la secrétaire de direction, madame Pascale Pelletier Ouellet recommande aux membres du conseil municipal l'embauche de madame Julie Bédard au poste de secrétaire-réceptionniste ;

ATTENDU QUE le Conseil est en accord avec cette recommandation ;

21-10-202

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil procède à l'embauche de madame Julie Bédard au poste secrétaire-réceptionniste à compter du 6 octobre 2021 pour une période approximative d'un an en remplacement du congé de maternité de madame Pascale Pelletier Ouellet.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer un contrat de travail avec madame Julie Bédard dont les conditions ont été préalablement acceptées par le conseil stipulant les diverses conditions de son embauche. Une copie de son contrat sera conservée aux dossiers de l'employée.

ADOPTÉ

13. Offre de service de 6TEM TI pour le renouvellement de la banque d'heure.

ATTENDU QUE le réseau informatique de la Municipalité demande un suivi et des interventions d'un technicien informatique ;

ATTENDU QUE la banque d'heures achetées en janvier 2021 est épuisée ;

ATTENDU QUE 6tem TI a présenté une soumission pour l'achat d'une banque de 100 heures au coût de 75 \$ de l'heure pour un total de 7 500 \$ plus taxes ;

21-10-203

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la soumission de 6tem TI pour l'achat d'une banque de 100 heures au coût de 75 \$ de l'heure.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 octobre 2021**

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 7 500 \$ plus taxes auprès du fournisseur 6tem TI.

QUE les fonds nécessaires soient prélevés du budget COVID-19.

ADOPTÉ

14. Demande de certificat d'autorisation auprès du MELCC pour les travaux du chemin de la pointe

ATTENDU QUE les travaux identifiés ci-dessous, du chemin de la Pointe, demandent un certificat d'autorisation du MELCC :

- Enrochement devant le 142, chemin de la Pointe ;
- Recharge de plage devant le 176, chemin de la Pointe ;

21-10-204

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise monsieur Dominic Lachance, ingénieur chargé de projet à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'autorisation au ministre du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et à signer tous les documents exigés en vertu de l'article 115.8 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement de 2 719.36\$ pour la demande de certificat d'autorisation au MELCC.

Que les crédits nécessaires seront prélevés du surplus accumulé libre.

ADOPTÉ

15. Offre de service de transport en vrac Saint-Denis pour la recharge de plage devant le 202, chemin de la Pointe

ATTENDU QUE lors de la tempête du mois d'avril 2020, il y a eu de l'érosion des berges devant le 202, chemin de la Pointe créant ainsi une vulnérabilité au niveau du chemin, mais également pour le ponceau ;

ATTENDU QUE le Ministère de la Sécurité publique (MSP) versera une aide financière correspondant à 15% des coûts admissibles ;

ATTENDU QUE Transport en vrac Saint-Denis a fait une offre de services au montant de 47 811,97 \$ plus taxes pour réaliser la recharge de plage conformément aux plans et devis des ingénieurs ;

ATTENDU QUE les travaux seront réalisés au mois de septembre 2022 ;

21-10-205

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte l'offre de services de Transport en Vrac Saint-Denis au montant 47 811,97 \$ plus taxes pour réaliser la recharge de plage.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 octobre 2021**

QUE le Conseil affecte la somme de 60 000 \$ du surplus libre à un surplus affecté pour le projet, incluant les frais incidents et connexes pour assurer les crédits budgétaires.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents et à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

16. Travaux à exécuter à l'extrémité est du chemin de la Cédrière

ATTENDU QUE la Municipalité possède l'extrémité est du chemin de la Cédrière sur une longueur d'environ 95 mètres ;

ATTENDU QUE certains travaux sont requis afin de finir ledit chemin soit, entre autres, élargir la voie actuelle, ajouter un fossé du côté nord ainsi que deux ponceaux, ajouter du matériel et niveler la surface du chemin ;

ATTENDU QUE le coût de ces travaux est estimé à 7 500 \$ plus taxes ;

21-10-206

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que le Conseil autorise ces travaux et que les sommes requises soient prises à même du surplus libre.

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents et à faire tout ce qui est nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

17. Période de questions relativement à la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 121 chemin Haut-de-la-Rivière

La directrice générale explique la nature de la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble situé au 121, chemin du Haut-de-la-Rivière.

Le conseil municipal invite les citoyens à poser leurs questions en lien avec cette demande dérogation mineure.

Question 1 : Est-ce qu'il y a un permis qui a été émis pour ça ? Oui, il y a eu un permis.

18. Dérogation mineure : 121, chemin du Haut-de-la-Rivière

ATTENDU QUE cette dérogation consiste à permettre une dérogation pour la marge de recul avant du bâtiment principal à 3.72 mètres plutôt que 8 mètres comme stipulé à l'article 5.5.2.1 du règlement de zonage 1991-2 ;

ATTENDU QUE le bâtiment principal possédait déjà un droit acquis de 6.34 mètres pour la marge de recul avant ;

ATTENDU QUE lors de la demande de permis le 24 août 1995 pour l'agrandissement du bâtiment principal, aucune marge de recul n'a été indiquée au permis ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 octobre 2021**

ATTENDU QUE dans la zone agricole « A » identifiée au plan de zonage, la marge de recul avant minimale est établie à 8 mètres (26 pi.) pour tout bâtiment, à l'exception des abris d'auto temporaires qui pourront être implantés à 4 mètres (13 pi.) de l'emprise de la voie publique tel que stipulé à notre règlement de zonage à l'article 5.5.2.1 ;

ATTENDU QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE l'application du règlement a pour effet de causer un préjudice sérieux aux requérants ;

ATTENDU QUE le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété ;

ATTENDU QUE la demande est conforme à toutes les dispositions du règlement de construction et à celles des règlements de zonage et de lotissement ne faisant pas l'objet d'une dérogation mineure ;

ATTENDU QUE toute vue des voisins ne sera pas affectée par cette demande ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'accorder la dérogation mineure.

21-10-207

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accorde la dérogation mineure demandée.

ADOPTÉ

19. Tarifs 2022 pour le site d'enfouissement de Rivière-du-Loup

21-10-208

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil approuve les nouveaux tarifs du lieu d'enfouissement technique de la ville de Rivière-du-Loup pour l'année 2022 :

- Matières résiduelles : 96 \$ / tonne métrique ;
- Résidus contenant de l'amiante : 192 \$ / tonne métrique ;
- Rejets du centre de tri et de l'écocentre de Rivière-du-Loup : 72 \$ / tonne métrique ;
- Animaux d'élevages morts dont l'enfouissement est autorisé ;
 - Ovins, caprins et gallinacés : 20 \$ / bête ;
 - Autres espèces : 96\$ / tonne métrique.

ADOPTÉ

20. Autorisation de signatures- Contrat de traitement des matières recyclables

ATTENDU QUE le 9 septembre 2021, le Groupe Bouffard a envoyé une lettre à la municipalité en mentionnant qu'il fermait son centre de transbordement de Saint-Pascal en date du 31 décembre 2021 et qu'il n'était plus en mesure d'honorer son contrat ;

ATTENDU QUE cet avis a été envoyé aux 5 municipalités de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest ;

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 octobre 2021

ATTENDU QUE les municipalités membres de la Régie ont mandaté madame Isabelle Michaud, directrice générale de Sainte-Anne-de-la-Pocatière pour faire une demande de prix auprès de la Société VIA située à Rivière-du-Loup ;

ATTENDU QUE nous avons reçu une offre de la Société VIA à 91 \$/tonne, du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024, pour son centre de traitement de Rivière-du-Loup ;

ATTENDU QUE ce contrat représente un montant d’environ 35 000 \$ pour les trois années et qu’il respecte notre règlement de gestion contractuelle pour la passation de gré à gré ;

21-10-209

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle accepte la proposition de la Société VIA.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient autorisés à signer le contrat de traitement des matières recyclables conclu entre la Municipalité de Rivière-Ouelle et la Société VIA, représenté par monsieur Jean-Sébastien Daigle.

QUE cette résolution soit envoyée à la directrice générale de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest pour que celle-ci puisse préparer le circuit et l’horaire du transport en lien avec le nouveau lieu de déchargement.

ADOPTÉ

21. Mandat pour l’appel d’offres sur invitation pour la vidange de fosses septiques à l’été 2022

ATTENDU QUE le contrat pour la vidange regroupée des fosses septiques pour l’année 2022 doit être donné ;

21-10-210

II EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à préparer et faire un appel d’offres sur invitation pour la vidange regroupée des fosses septiques pour l’année 2022.

ADOPTÉ

22. Dépôt du rapport du 350^e

La directrice générale fait le dépôt du rapport d’activité du comité des Fêtes du 350^e.

23. Approbation des comptes

Séance de : Octobre 2021	Total
Comptes payés entre le 1er et le 30 Septembre 2021	\$
Rémunération élus et allocation de dépenses	4 477.00 \$
Rémunération employés municipaux	26 702.99 \$
RVER	1 541.85 \$
Assurances collectives	1 549.56 \$

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 octobre 2021

Fabrique de RO	683.33 \$
Nancy Fortin	188.85 \$
Émie Vaillancourt	25.00 \$
Louis-Georges Simard	25.00 \$
Denise Fournier	25.00 \$
André Anctil	25.00 \$
Heidi B Morin	70.00 \$
Frais de déplacement - René	191.70 \$
Bell Canada pour usine	164.46 \$
Régie intermunicipale incendie	8 278.42 \$
Régie intermunicipale matières	23 133.25 \$
Hydro Québec	3 962.25 \$
Vidéotron	199.36 \$
Visa	1 008.49 \$
Nordikeau (4 mois)	26 827.56 \$
Purolator	18.49 \$
MultiPlants	1 153.78 \$
Tetra Tech QI inc.	34 515.19 \$
SonicWall inc.	301.40 \$
MRC Kamouraska	54 543.00 \$
Roberto Ouellet Excavation	675.19 \$
Avis de cotisation	876.73 \$
Colloque annuel	65.00 \$
Association forestière bas-laurentienne	75.00 \$
6tem TI	125.71 \$
Casse-Noisette pépinière	501.02 \$
Les entreprises Lévisiennes	12 169.29 \$
Sous-total des incompressibles :	204 098.87 \$
Comptes à payer du mois de : Septembre 2021	
Les alarmes Clément Pelletier	375.02 \$
Les services SG	373.67 \$
MRC Kamouraska	150.16 \$
Le Journal Le Placoteaux	485.20 \$
Ferme Gijamika	150.00 \$
Transport en Vrac St-Denis	5 862.98 \$
Groupe Bouffard	3 900.40 \$
Fonds d'information sur le ter services des opérations	25.00 \$
Matériaux Direct inc.	896.81 \$
Parcours Fil-Rouge	862.31 \$
Sel Warwick	3 656.21 \$
Signalisation Lévis	316.18 \$
ADN Communication	112.34 \$
Claude Parent	750.00 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	1 303.76 \$
Michel Montminy Inc.	3 451.77 \$
Groupe Dynaco	1 447.63 \$

Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 octobre 2021

Location D'outillage	90.05 \$
Produit Sanitaire Unique Inc	3 487.27 \$
BASE 123	416.21 \$
BuroPlus (Buropro)	3 283.22 \$
Roberto Ouellet Excavation	1 825.52 \$
Laboratoire D'expertise RDL	30 649.85 \$
Sintra inc.	1 203.21 \$
Entreprise Camille Ouellet	335.73 \$
Ville de RDL	4 936.57 \$
Agro-Envirolab	204.66 \$
E.G.C. Déneigement	1 868.34 \$
Entretien Chloratech Inc	2 913.83 \$
Chloé Gouveia	225.00 \$
Fédération québécoise des Municipalités	7 431.68 \$
Fédération québécoise des Municipalités Résolution 2021-09-172	4 000.49 \$
Perma Ligne	2 392.67 \$
Quadient	103.30 \$
Lucie Gendron (analyste organisationnelle) Résolution 2021-09-178	280.00 \$
SOUS TOTAL DES COMPTES À PAYER	89 767.04 \$
GRAND TOTAL	293 865.91 \$

21-10-211 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le Conseil.

ADOPTÉ

24. Dons aux organismes régionaux Fondation André Côté – Familles honorées

21-10-212 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Léo-Paul Thibault et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte la demande de don suivante :

- 50 \$ pour la fondation André Côté.

ADOPTÉ

25. Dons aux organismes régionaux – Fondation de l’Hôpital de Notre-Dame de Fatima – Souper-bénéfice Club Lion

21-10-213 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Yves Martin et résolu à l’unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte la demande de don suivante :

- 75 \$ pour la Fondation de l’Hôpital Notre-Dame-de Fatima.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 octobre 2021**

26. Dons aux organismes régionaux – Fondation Bouchard- cocktail dinatoire

21-10-214

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte la demande de don suivante :

- 200 \$ pour le cocktail dinatoire de la Fondation Bouchard.

ADOPTÉ

27. Dons aux organismes régionaux – Salle André Gagnon

21-10-215

IL EST PROPOSÉ par madame Doris Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil accepte la demande de don suivante :

- 100 \$ pour la salle André Gagnon.

ADOPTÉ

28. Correspondance

- Lettre de la Commission de protection du territoire agricole du Québec relativement au dossier : 431682 – 9016-2967 Québec inc.

29. Motion de félicitations aux personnes déclarées élues par acclamation suite à la fin de la période de mise en candidature

Le maire donne une motion de félicitations aux conseillères et aux conseillers élus par acclamation aux élections générales 2021.

Le conseil municipal 2021-2025 de la Municipalité de Rivière-Ouelle est composé des membres suivants :

Louis-Georges Simard, Maire
Rémi Faucher, conseiller siège 1
Léo-Paul Thibault, conseiller siège 2
Yves Martin, conseiller siège 3
Marie Dubois, conseillère siège 4
Gilles Martin, conseiller siège 5
Lorraine Demers, conseillère siège 6

30. Remerciements aux élus qui ont pris la décision de mettre fin à leur engagement en politique municipale

La Municipalité de Rivière-Ouelle désire remercier madame Doris Gagnon et monsieur François Chalifour pour leur implication à titre de conseillers municipaux. Ce sont deux personnes extrêmement dévouées à leur communauté.

Madame Doris Gagnon est une personne très positive et engagée. Elle est impliquée dans le Camping de Rivière-Ouelle depuis plus de 30 ans et elle est la présidente de la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle. La Municipalité de Rivière-Ouelle a eu la chance d'avoir madame Gagnon à titre de conseillère municipale durant le dernier mandat (2017-2021). Merci Doris pour toutes tes implications dans notre communauté.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 5 octobre 2021**

Monsieur François Chalifour a été conseiller municipal de 2017 à 2021. Grâce à lui, les Riveloises et les Rivelois ont accès à une bibliothèque municipale depuis mai 2001. Monsieur Chalifour est aussi « l'homme qui plantait des arbres à Rivière-Ouelle ». Responsable et grand porteur du projet de notre jardin communautaire, il peut être fier de cet accomplissement. Bientôt, une forêt nourricière joindra le jardin communautaire. Merci pour tout !

En terminant, nous désirons souligner le fait que vous êtes deux personnes généreuses de votre temps qui ont changé pour le mieux Rivière-Ouelle, et ce pour le mieux-être de nos concitoyens.

Nous sommes désolés de vous voir quitter le conseil municipal, mais nous savons que la communauté de Rivière-Ouelle pourra continuer à compter sur vous.

31. Varia

32. Période de questions

33. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu le **26 octobre 2021 à 19h00.**

34. Prochaine séance de conseil

La prochaine séance ordinaire aura lieu le **2 novembre 2021 à 20h00.**

35. Levée de l'assemblée

21-10-216

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20 h 53.

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Denise Fournier
Directrice générale et secrétaire-trésorière